

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 996

présenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Avoir sollicité un rendez-vous avec un ancien soignant devenu patient en soins palliatifs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit le témoignage d'un soignant passé de l'autre côté du lit, qui peut apporter une lucidité précieuse sur la dignité en fin de vie sans euthanasie.